



Pêches et Océans  
Canada

## AVIS DE PROJET DE MARCHÉ

**Numéro de la demande de soumission :** FP802-150062

**Date de clôture :** Lundi le 29 juin 2015

**Heure de fermeture des soumissions :** 14 heures (heure de l'Est)

Cette Invitation à soumissionner est passé pour le compte de Pêches et Océans Canada.

**Titre: Restauration du phare de Channel Head à Port aux Basques, Terre-neuve-et-labrador**

**L'ensemble de la demande de soumission y comprend le suivant :**

1. Avis de Projet de Marché
2. Formulaire de soumission (à être compléter par le soumissionnaire)
3. Enoncé des travaux/ Devis (incluant l'appendice A & B : Photos)
4. Dessins/Plans No. 1, 2, 3, 4, 5 et 6)

### **LIEU DE CLÔTURE:**

#### **Emplacement # 1 - Pour les soumissions électroniques SEULEMENT**

**S'il vous plaît envoyé votre soumission électronique à l'adresse de courriel suivant:**

**[Lynda.coulombe@dfo-mpo.gc.ca](mailto:Lynda.coulombe@dfo-mpo.gc.ca)**

**Emplacement # 2 - Pour les soumissions sur papier et la garantie de soumission (par la poste ou bien messagerie/courrier)**

**Pêches et Océan Canada,  
Attention: Lynda Coulombe  
Services du matériel et des acquisitions – Bureau d'Ottawa  
200 rue Kent  
Poste 9W079, 9ième étage,  
Ottawa, Ontario K1A 0E6  
Téléphone: (613) 993-2839**

### **Veillez bien notez:**

**Toutes les garanties de soumission doivent être soumises sur papier avant la date de clôture à l'adresse postale indiquée ci-haut, que la soumission d'offre soit envoyée à l'emplacement #1 ou # 2.**



## **LA PORTÉE DES TRAVAUX**

Les travaux de construction visés par le présent contrat comprennent la restauration du phare de Channel Head, à Port aux Basques, à Terre-Neuve-et-Labrador. Le site n'est pas accessible par terre et est uniquement accessible par bateau ou par hélicoptère.

En général, les travaux de construction doivent comprendre les éléments suivants :

1. L'enlèvement de la peinture existante sur les surfaces du phare (à l'intérieur et à l'extérieur).
2. L'enlèvement et le remplacement du vitrage de la lanterne.
3. L'enlèvement et le remplacement de toutes les échelles et rampes et de tous les débarcadères. La rambarde extérieure couplée avec la passerelle sera maintenue en place.
4. L'enlèvement et le remplacement des fenêtres existantes.
5. L'enlèvement et le remplacement de la porte extérieure en acier et des pièces de quincaillerie du hangar attenant.
6. La peinture du phare (toutes les surfaces intérieures et extérieures).
7. L'enlèvement et le remplacement des parements et des bardeaux en bois du hangar attenant.

Les entrepreneurs doivent noter que de la peinture au plomb est présente à l'intérieur et à l'extérieur du phare et du hangar attenant (sur toutes les surfaces). La peinture a été échantillonnée et elle est classée comme déchet dangereux pour le transport et l'élimination (étant donné que les niveaux de lixiviat dépassent ceux qui sont indiqués dans les lignes directrices relatives aux sites d'enfouissement). Tous les éclats de peinture et les abrasifs utilisés (pour retirer la peinture), doivent être considérés comme des déchets dangereux. L'entrepreneur devra mettre en place une installation de décontamination, confiner la zone de travail et installer des appareils de fourniture d'air sous pression négative pour toutes les activités de retrait de peinture.

### **Visite obligatoire du site:**

Le MPO a prévu une **visite obligatoire** des lieux pour **lundi le 22 Juin, 2015 @ 11 heure**

1. Les entrepreneurs qui souhaitent visiter le site sont tenus de soumettre leurs coordonnées à l'autorité contractante deux (2) jours avant pour prendre les dispositions nécessaires.
2. Un maximum d'une (1) personne par entrepreneur sera autorisé.
3. Le temps alloué sur place sera de deux (2) heures.
4. L'entrepreneur est responsable de tous les coûts associés à leur transport au site à Port aux Basques, Terre-Neuve.



Pêches et Océans  
Canada

### **Exigences obligatoires :**

- Le montant minimal acceptable en matière de responsabilité civile et d'assurance contre les dommages matériels est de 2 000 000 \$ par incident. Toutes les soumissions **doivent** être accompagnées d'une confirmation de l'assureur du soumissionnaire que l'assurance requise sera fournie au moment de l'attribution du contrat.
- Le soumissionnaire doit fournir une garantie de soumission, à ses frais, conformément au document relatif aux exigences en matière de garantie de soumission, étant donné que celle-ci est requise lorsque le budget du projet annoncé est supérieur à 100 000 \$. Dans ces circonstances, la soumission et **l'original signé du cautionnement de soumission** doivent être remis à l'autorité compétente, au lieu de clôture, avant la date fixée à cet effet.

**Lieu des travaux:** Port aux Basques, Terre-Neuve-et-Labrador

### **Dates de début et d'achèvement prévues:**

Les services de l'entrepreneur débuteront lors de l'attribution du contrat. L'achèvement prévu du projet est en date du 17 septembre 2015.

**Période de questions et réponses:** Le MPO acceptera les questions des soumissionnaires jusqu'à **mercredi le 24 juin 2015**. Ils doivent être envoyés **directement et uniquement** à l'agent de contrat mentionné ici-bas.

**Toute demande de renseignements** concernant la présente demande de soumission doit être présentée par écrit (courriel) à la personne suivante :

**Lynda Coulombe**

Agent principal de contrat

Courriel : [Lynda.Coulombe@dfo-mpo.gc.ca](mailto:Lynda.Coulombe@dfo-mpo.gc.ca)